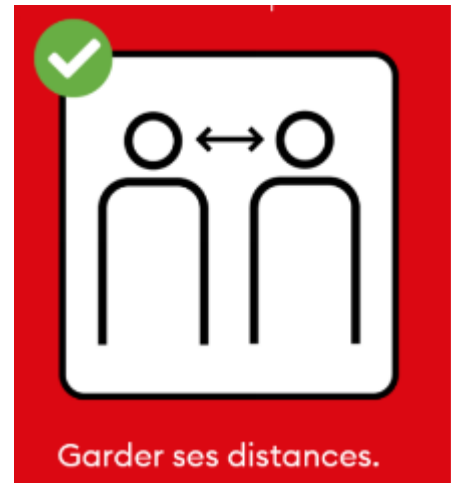




ACCÈS INTERDIT



Face à l'évolution de la situation du Coronavirus et en application des directives de l'OFSP et de l'ordonnance fédérale du 17 mars 2020, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens a décidé **d'interdire l'accès aux endroits suivants :**

- Cours de récréation
- Terrains de sport
- Places de jeux
- Skatepark

Le nombre de cas de coronavirus augmente rapidement en Suisse. L'ensemble de la population, y compris les plus jeunes, est invitée à adopter un comportement responsable et solidaire.

Cette interdiction est effective dès à présent, soit mardi 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis.